



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 4321

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la situation de certains jeunes qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure de solliciter le cautionnement d'un proche pour louer un logement. Dans le contexte d'un marché de l'immobilier tendu, les bailleurs exigent de plus en plus souvent ce cautionnement de leur futur locataire, et ce même lorsque le candidat à la location est agent de la fonction publique et dispose de revenus suffisants, soit en pratique deux à trois fois le montant du loyer charges comprises. Or les jeunes fonctionnaires ne sont pas éligibles au dispositif Locapass, réservé aux étudiants boursiers et aux jeunes de moins de trente ans salariés du secteur privé. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes professeurs qui, en début de carrière, sont parfois contraints de déménager chaque année car ils sont nommés dans des villes très éloignées de leur domicile d'une année à l'autre. Afin de remédier à ces difficultés, il souhaite savoir s'il est envisageable d'étendre le bénéfice du dispositif Locapass aux salariés du public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4321

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5512

Question retirée le : 18 novembre 2008 (Fin de mandat)